

## Compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Date de convocation du conseil municipal : 20 mai 2020

Quorum : 12

**Etaient présents ou représentés (23)** : Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHÉLY, François MARQUET, Jean-Paul BOUVEIR, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, *Francis GILBERT, représenté par Dominique GUELON*, Michèle PINET, *Aline TETEVIDE, représentée par Valérie ROUX*, Bernard DUCREUX, Christian GIRY, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Magali LEWICKI, Bénédicte BORREL, Alexandra PIRON, Marie TRICOT, Patricia FOUGERE, Arnaud MITORAJ, Sophie MATHIS, Valéry VIALARD, Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ

**Absents ou excusés** : 0

**Secrétaire de séance** : Julie DURIEZ

### ELECTION DU MAIRE

Jean-Paul BOUVIER, doyen de l'assemblée, fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Jean-Paul BOUVIER demande s'il y a des candidats.

Dominique GUELON propose sa candidature,

Aucune autre candidature n'est déposée,

Jean-Paul BOUVIER enregistre la candidature de Dominique GUELON et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement,

**Jean-Paul BOUVIER proclame les résultats :**

- nombre de votants : 23
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- nombre de bulletins blancs : 1
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

- Dominique GUELON a obtenu 22 voix
- **Dominique GUELON ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.**
- Dominique GUELON prend la présidence et remercie l'assemblée.

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu la proposition du maire de créer quatre (4) postes d'adjoints,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De créer** quatre (4) postes d'adjoints.

## **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n°14052020 du 26 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à quatre,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

Monsieur le Maire présente une liste composée d'adjoints comme suit :

Madame Valérie ROUX, première adjointe

Monsieur René GUELON, deuxième adjoint

Madame Martine MATHELY, troisième adjointe

Monsieur François MARQUET, quatrième adjoint

Considérant qu'aucune autre liste n'est proposée,

Vu le dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

### 1er tour de scrutin

- nombre de votants : 23
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- nombre de bulletins blancs : 2
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 12

La liste présentée par Dominique GUELON a obtenu vingt-et-une (21) voix

**La liste présentée par Dominique GUELON ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :**

Madame Valérie ROUX, première adjointe  
Monsieur René GUELON, deuxième adjoint  
Madame Martine MATHELY, troisième adjointe  
Monsieur François MARQUET, quatrième adjoint

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU MUNICIPAL AU CONSEIL

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente la municipalité : les adjoints et leurs délégations ainsi que les conseillers municipaux délégués

Madame Valérie ROUX, première adjointe : délégation à l'administration générale et aux finances

Monsieur René GUELON, deuxième adjoint : délégation à l'urbanisme, aux travaux et au personnel

Madame Martine MATHELY, troisième adjointe, délégation au social et aux écoles

Monsieur François MARQUET, quatrième adjoint, délégation à la culture et à la communication

Bernard DUCREUX , délégation à l'urbanisme

Christian GIRY, délégation aux travaux, à l'environnement

Michèle PINET et Jean-Paul BOUVIER, délégation aux associations, aux festivités et cérémonies